

SELARL CJ-Florent FONTANA  
Commissaire-Priseur Judiciaire – Qualifié Commissaire de Justice  
SVV ETAMPES ENCHERES  
Agrément n°2002-292

Place du Jeu de Paume - 91150 Etampes  
tél. : 01 64 94 02 33 -svvetampesencheres@yahoo.fr - scpflorentfontana@yahoo.fr

Adresse postale  
Route de la Ferté Alais, Carrefour - D191 et D837  
91150 Morigny-Champigny

## CONDITIONS DE VENTE

*Préambule* : Le fait de participer à la vente soit directement en salle, soit par ordre d'achat écrit, soit par téléphone, soit par internet via interenchères-live.com, entraîne l'acceptation entière et sans réserve de l'ensemble des présentes conditions générales de vente aux enchères publiques.

**Le retrait des lots se fait sur présentation du BORDEREAU ACQUITTE  
(par virement ou CB à distance)  
et  
UNIQUEMENT sur RENDEZ-VOUS confirmé par notre Etude par mail.**

### **Paiement du prix et des frais**

La vente est faite expressément au comptant et conduite en euros.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivants :

- 14,28 % TTC pour les ventes judiciaires
- 22,8 % TTC pour les ventes volontaires

## **Les lots mis en vente**

Garanties Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la SVV ETAMPES ENCHERES et de l'expert, sous réserve des rectifications éventuelles annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au Procès-Verbal de la vente.

Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente.

Tous les biens sont mis en vente avec leurs imperfections, défauts, usures et restaurations. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Cette condition s'applique pour les acheteurs venus ou non à l'exposition. Les dimensions ne sont signalées qu'à titre indicatif.

L'état de marche des pendules et l'état des mécanismes ne sont pas garantis.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue.

Pour les ventes judiciaires et volontaires de véhicules automobiles et de matériels professionnels, les biens sont vendus dans l'état sans aucune garantie, ni réclamations. Le commissaire-priseur ne saurait se considérer comme un professionnel du commerce automobile ou de négoce de matériels professionnels.

Les frais de contrôle technique sont à la charge de l'adjudicataire.

## **Les enchères**

La SELARL CJ-FLORENT FONTANA et la SVV ETAMPES ENCHERES est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par la SELARL CJ-FLORENT FONTANA ET la SVV ETAMPES ENCHERES, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Dès l'adjudication prononcée, la vente est parfaite et irrévocable et les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En application de l'article L 121-21-8 du code de commerce, le délai de rétractation n'est pas applicable aux ventes aux enchères publiques.

## **Si vous souhaitez enchérir par téléphone ou laisser un ordre d'achat**

Il convient d'en faire la demande par mail et une caution sera demandée avant la vente afin de garantir la demande.

Les ordres d'achat et enchères par téléphone étant de simples facilités ne peuvent engager, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution la responsabilité du Commissaire-Preneur à quelque titre que ce soit.

En raison d'un nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions d'adresser vos ordres par mail au plus tard la veille de la vente.

-Pour les enchères par téléphone : Toute demande de ligne téléphonique doit être accompagnée d'un ordre d'achat ferme, ceci en vue de pallier aux défaillances techniques et d'éviter les demandes fantaisistes.

### **Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente**

Veillez-vous inscrire sur [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés).

Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com) communique à la SELARL CJFLORENT FONTANA et à la SVV ETAMPES ENCHERES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

La SELARL CJ-FLORENT FONTANA et la SVV ETAMPES ENCHERES se réservent de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

### **Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.**

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la SELARL CJ-FLORENT FONTANA et la SVV ETAMPES ENCHERES, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC) pour les lots volontaires.

Pour les lots judiciaires cette majoration n'est pas appliquée.

La SELARL CJ-FLORENT FONTANA et la SVV ETAMPES ENCHERES n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via [interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SELARL CJFLORENT FONTANA et la SVV ETAMPES ENCHERES, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix

d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC) pour les lots volontaires. Pour les lots judiciaires cette majoration n'est pas appliquée.

### **Paiement du prix et des frais**

La vente est faite expressément au comptant.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

**En espèces :** Pour l'ensemble des lots achetés dans une même vente, le seuil maximal des paiements en espèces est fixé à 1000 euros lorsque le domicile fiscal l'acheteur est en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et à 10 000 € lorsque l'acheteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Les paiements en espèces ne seront acceptés que sur présentation d'une pièce d'identité.

**Par virement bancaire :** RIB indiqué sur les bordereaux

**Par carte bancaire :** Le paiement à distance ne sera pas de plus de 1000 €

La SELARL CJ-FLORENT FONTANA et la SVV ETAMPES ENCHERES **n'accepte plus les chèques.**

Défaut de paiement Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce : Le défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables.

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter en faisant parvenir les justificatifs d'exportation dans un délai d'un mois maximum.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acquéreur.

## **Délivrance des lots**

Si l'acquéreur n'a formulé aucune contestation lors de la délivrance et a emmené ses achats, aucune réclamation n'est possible.

## **Gardiennage**

Les meubles ou objets adjugés et payés, seront gardiennés gratuitement pendant les 15 jours qui suivront la vente.

Passé ce délai, les frais suivants seront décomptés : 7 € TTC/jour et par palettes ou meubles.

Si les meubles ou objets ne sont pas retirés par l'acheteur alors que le coût du gardiennage atteint désormais le prix d'adjudication, l'opérateur de vente est expressément autorisé à les remettre en vente, l'acheteur lui donnant à cette fin et par les présentes, réquisition de vente.

Les meubles ou objets sont ceux décrits dans la facture, la vente se fera sans prix de réserve et moyennant les frais vendeurs suivants : 17 % HT.

L'opérateur est expressément autorisé à prélever sur ce prix de vente le montant, à dû concurrence, des « frais vendeur » et, celui des frais de gardiennage, le solde revenant au propriétaire, ici vendeur.

**La SELARL CJ-FLORENT FONTANA et la SVV ETAMPES ENCHERES  
ne font plus d'envois.**

**Le retrait des lots se fait sur présentation du BORDEREAU ACQUITTE  
(par virement ou CB à distance)**

**et**

**UNIQUEMENT sur RENDEZ-VOUS confirmé par notre Etude par mail.**

# TEMIS

**Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères**

<b>NOTICE D'INFORMATION</b>
-----------------------------

La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société CommissairesPriseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

**Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.**

### **(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS**

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA ;

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

### **(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)**

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

### **(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS**

**Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.**

**L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.**

### **(4) Durée d'inscription**

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est

concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

### **(5) Responsabilités**

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

### **(6) Droits des personnes**

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par** La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJFLORENT FONTANA par écrit auprès de La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction).

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

**Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur [www.temis.auction](http://www.temis.auction).**

### **(7) Coordonnées de l'Enchérisseur**

**Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer La SVV ETAMPES ENCHERES / SELARL CJ-FLORENT FONTANA de tout changement concernant ses coordonnées de contact.**